



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 octobre 2023 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents : M. AURENSAN Michel, M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal, Mme TOUJA Noémie

Procuration(s) : Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme CALLAC Marie-Pierre, Mme DALY Géraldine

Secrétaire de séance : Mme SARNIGUET Chantal, M. CHANUT Michel

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance convoquée selon la procédure d'urgence prévue par l'article L.2121-12 du CGCT ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour.

- **Autorisation donnée à Mr le Maire de conclure le marché à procédure à adaptée « Réhabilitation d'un immeuble en vue de l'installation d'un commerce de boulangerie et de logements »**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques à ajouter au PV du Conseil Municipal du 19 Octobre.
Pas de remarque.

1 - Attribution du Marché à Procédure Adaptée pour la Maîtrise d'oeuvre du projet de réhabilitation d'un immeuble en vue de l'installation d'un commerce de boulangerie et de logements

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de consultation lancée le 15 Septembre 2023 pour le marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre pour le projet de réhabilitation d'un immeuble en vue de l'installation d'un commerce de boulangerie et de logements.

Il indique que, suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 10 Octobre 2023 à 16h30, cinq offres ont été remises par voie dématérialisée.

L'ensemble du Conseil Municipal a été invité à l'ouverture puis à l'analyse des plis le 18 Octobre 2023.

L'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans la lettre de consultation (70% pour la valeur technique / 30% pour le prix des prestations), l'offre de l'Atelier BAP Architectes domiciliée Lamothe Endo 32500 FLEURANCE - pour un montant de 62 000 € HT.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Mr le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres.

	BABLET	BETBEZE	POZADA	A.D.X.L	Atelier 2.19
Valeur technique (70%)	64	46	49	46	33
Prix des prestations (30%)	27	24.10	30	21.46	18.90
Total (100%)	91	70.10	79	67.46	51.90

Mme Noémie TOUJA arrive à 20h40.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Mr le Maire propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de l'Atelier BAP Architectes ayant obtenu un score de 91 pour un montant de 62 000,00 €uros HT (74 400 €uros TTC).

Mr Michel CHANUT demande si on a des précisions sur les délais de rendu de l'offre et des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré:

DECIDE:

-D'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réhabilitation d'un immeuble en vue de l'installation d'un commerce de boulangerie et de logements conformément au descriptif rédigé ci-dessus;

-D'autoriser Mr le Maire à signer les marchés et tout autre document relatifs à ce dossier;

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 6)

Les secrétaires de séance,

Fait à AIGNAN

Le Maire,

Chantal SARNIGUET



Michel CHANUT



Gérard PÉRÈS.

